

# Commission Technique

**Syndicat de l'AOC Corbières**  
**Jeudi 10 avril 2025**  
**17h00**

---



**CORBIÈRES**  
DÉFRICHEURS DE SAVEURS

# Ordre du jour :

Président : Julien Sendrous

- 1 – Evolution du cahier des charges**
- 2 – Projet d'irrigation en partenariat avec la Fédération Sud**
- 3 – Gestion de l'eau dans le vignoble (Alain Deloire)**
- 4 – Point cépages / porte-greffes**
- 5 – Point affectation parcellaire**
- 6 – Questions diverses**



# 1 – Evolution du cahier des charges

Contexte : le cahier des charges étant ouvert dans le cadre des DGC, il est possible de demander des évolutions.

Points d'évolution relevés par le Syndicat :

- **Encépagement** : volonté de simplification
- **Assemblages** : volonté de simplification
- **Autres pratiques culturales** : faire rentrer des mesures éco-responsables, à la demande de l'INAO. Parmi elles, 3 sont retenues dans un premier temps, à savoir :
  - 1/ Interdiction du paillage plastique
  - 2/ Interdiction du désherbage chimique des tournières
  - 3/ La maîtrise de la végétation, semée ou spontanée, est assurée par des moyens mécaniques ou physiques sur l'inter-rang, à l'exception des vignes dont la distance inter-rang est inférieure ou égale à 1,8 m et/ou dans les situations non mécanisables (vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux)





# 1 – Evolution du cahier des charges

## Assemblage rouge, rosé et blanc :

- Minimum 2 cépages dont au moins 1 principal
- 1 cépage ne peut pas représenter plus de 80%
- Les cépages obligatoires doivent-êtré supérieurs à 50%
- Les cépages accessoires doivent représenter maximum 30% de l'assemblage
- Pour le rouge, le Marselan : maximum 10 % car en cours d'expérimentation

Assemblage en vins rouge	Minimum 2 cépages dont 1 principal	
	Cépages principaux > <del>40%</del> supérieur à 50%	Cépages accessoires inférieur ou égal à 30%
	Marselan 10% maximum	

Assemblage en vins rosé	Minimum 2 cépages dont 1 principal	
	vins provenant de l'assemblage de raisins, de moûts ou de vins, à l'exception de vins issus de cépages blancs lorsque ceux-ci sont vinifiés séparément	
	Cépages principaux > <del>40%</del> supérieur à 50%	Cépages accessoires inférieur ou égal à 30%

Assemblage en vins blanc	Minimum 2 cépages dont 1 principal	
	Cépages principaux > <del>40%</del> supérieur à 50%	<del>-cépages accessoires &lt; 10%</del> Cépages accessoires inférieur ou égal à 30%
	Carignan B 30% maximum	
	Carignan B 30% maximum	
	Cognier, Muscat PG 5% maximum chacun (uniquement pour le muscat)	



## 2 – Projet IRAOC avec la Fédération Sud

La Fédération des AOC du Sud Est mène depuis juin 2024 un travail de fond sur la période **2025/2027** visant à disposer d'une matière suffisante pour argumenter sur les bienfaits d'une irrigation raisonnée du vignoble AOC à l'échelle du bassin méditerranéen. **Objectif : faire de l'irrigation une condition de production et cesser les demandes annuelles de dérogation d'irrigation.**

3 axes de travail :

- 1 – Faire un état des lieux de la situation (réseaux / équipements / ressources, travaux scientifiques et bonnes pratiques, outils d'aide à la décision)
- 2 – Mettre en place un dispositif d'évaluation et de suivi de l'usage actuel de l'irrigation en zone AOC (ODG partenaires / exploitations pilotes / parcelles de référence avec équipement de compteur télé connectés)
- 3 – Formaliser des outils de sensibilisation et de communication en interne et externe afin de promouvoir les bonnes pratiques

L'ensemble de ce travail associe, la direction de l'INAO, les Fédérations Sud et Sud Est, les ODG partenaires, l'IFV, l'ICV, ainsi que BRL et SCP (Canal de Provence).

ODG participantes : AOC La Livinière, Minervois, Picpoul de Pinet, Cabardès, Corbières, Boutenac, La Clape et Terrasses du Larzac et Côtes du Roussillon & Villages, Languedoc, Saint-Chinian.

50 parcelles pilotes

Méthodo : chaque ODG sélectionne 3 à 4 parcelles répondant aux critères suivants :

- Irriguées depuis au moins 2 ans
- Vignes de plus de 7 ans
- Comptoir à la parcelle afin d'assurer un suivi précis.

Validation des parcelles avec l'ICV et BRL. Ensuite, suivi de saison tous les 15 jours incluant notations phénologiques, de stress hydrique et de relevé des compteurs d'eau via une application connectée. Traitement des données par l'ICV. Réunions régulières de suivi.

Projet sur 3 ans.



# 3 – Gestion de l'eau dans le vignoble (avec Alain Deloire)

**Contexte :** Proposition d'intervention **concrète** en Corbières visant à l'amélioration et la **gestion des techniques culturelles** dont l'irrigation de précision de la vigne dans le cadre du changement climatique.  
Possibilité de travailler sur le **profil aromatique des vins**, pour élaborer des **vins sur la fraîcheur et le fruit en réponse aux attentes des consommateurs**.

Méthodologie : considération du **continuum sol-plante-demande climatique**.

**1/ Etude des sols :** Réalisation du profil racinaire (morphologie, la distribution, le type de racines et leur profondeur).

Analyse des sols en laboratoire (vérification de la teneur en eau au moment du prélèvement).

3 fosses pédologiques ont été réalisées les 13 et 14 janvier dernier avec Alain Deloire dans le Val de Dagne, sur Camplong, et Luc sur Orbieu. Se sont rajoutées des fosses en Boutenac.

**2/ Etudes du climat : analyse des données suivantes :**

- Pluviométrie annuelle totale et mensuelle (mm)

-Températures maximales mensuelles (°C) pour déterminer le nombre de jours  $\geq$  à 35°C

-L'Evapotranspiration (mm) sur le cycle de la vigne, notamment de juin à septembre

**Un séminaire de restitution aura lieu le 28 avril au Château de Boutenac.**

**Alain Deloire présentera les données (analyses de terres croisées avec les données météo) et proposera une méthodologie pour que les vignerons puissent faire leur propre diagnostic et mettre en place des pratiques culturelles concrètes répondant à leurs besoins.**



# 4 – Point cépages et portes-greffes

Nous réaliserons en été 2025 une visite sur des parcelles « pilotes » avec Didier Viguier afin de constater le comportement des certains cépages endémiques en période de sécheresse.

Objectif : trouver une solution plus rapide au problème de sécheresse en adaptant nos cépages existants au cahier des charges.



# 5 – Affectation Parcellaire sur 3 ans

Réflexion commune sur la possibilité de faire des déclarations d'affectation parcellaires triennales.

Objectifs :

- Plus de simplification administrative pour l'opérateur, qui aujourd'hui, doit faire sa DPAP chaque année
- Travail main dans la main avec le syndicat : des vigneron engagés sur la durée
- Cohésion producteurs / appellation pour une vision plus long terme permettant une stratégie de communication plus efficace et pérenne



## 6 – Questions diverses



**CORBIÈRES**  
DÉFRICHEURS DE SAVEURS



**CORBIÈRES**  
DÉFRICHEURS DE SAVEURS

**Merci**  
de votre attention

[www.vins-corbieres.com](http://www.vins-corbieres.com)

